



Fiche signalétique

Date d'émission : 13-déc.-2012

Date de révision : 06-juin-2018

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Cert

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-5295-CA-FR

Code du produit 5295
Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Crème nettoyante

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Initial Supplier Identifier

United States Supplier Address

Buckeye International, Inc.
2700 Wagner Place
Maryland Heights, MO 63043 USA
1-314-291-1900

24 heures Numéros de téléphone d'urgence

TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)
1-800-535-5053 (North America)

MEDICAL- 1-651-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Crème opaque blanche

État physique Liquide

Odeur Menthe

Classification

| | |
|---|-------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 1 |

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Conseils de prudence - Réponse

Consulter un médecin en cas de malaise

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres informations

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|-------------------------------|------------|------------|---|---|
| Silica, Quartz | 14808-60-7 | 10-30 | - | - |
| Dodecyl benzene sulfonic acid | 27176-87-0 | 5-10 | - | - |
| Alcohol Ethoxylate | 68439-46-3 | 5-10 | - | - |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux. |
| Contact avec la peau | Rincer à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. |
| Inhalation | Déplacer à l'air frais. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Donner deux grands verres d'eau. NE PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux. |

Symptômes et effets les plus importants

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. |
|------------------|---|

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

| | |
|--------------------------|------------------------------------|
| Note aux médecins | Traiter en fonction des symptômes. |
|--------------------------|------------------------------------|

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Agents extincteurs appropriés | Eau. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Non déterminé. |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | Les produits de combustion peuvent être toxiques. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. |
| Données sur les risques d'explosion | |
| Sensibilité aux chocs | Aucun. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun. |
| Équipement de protection particulier pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------------|---|
| Précautions personnelles | Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. |
|---------------------------------|---|

Précautions relatives à l'environnement

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à l'environnement | Empêcher la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION. |
|--|--|

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|--------------------------------|--|
| Méthodes de confinement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute |
|--------------------------------|--|

sécurité.

| | |
|---|---|
| Méthodes de nettoyage | Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation. |
| Prévention des dangers secondaires | Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement. |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | |
|--|--|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation. |
|--|--|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

| | |
|---------------------------------|--|
| Conditions d'entreposage | Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer à la température ambiante. |
| Matières incompatibles | L'eau de Javel |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings | Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings | TWA - Ontario | Québec |
|------------------------------|--|---|-----------------------------|----------------------------|
| Silica, Quartz 14808-60-7 | TWA: 0.025 mg/m ³ | TWA: 0.025 mg/m ³ | TWA: 0.10 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |

Contrôles techniques appropriés

| | |
|-----------------------------|--|
| Mesures d'ingénierie | Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Douches oculaires. Douches. |
|-----------------------------|--|

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|---|---|
| Protection des yeux/du visage | Utiliser des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures chimiques. |
| Protection de la peau et du corps | Porter des gants en caoutchouc ou d'autres gants imperméables. |
| Protection respiratoire | Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante. |
| Considérations générales sur l'hygiène | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Crème opaque blanche |
| Couleur | Blanc |
| Odeur | Menthe |
| Seuil de perception de l'odeur | Aucun renseignement disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|---|----------------------------|
| pH | 1.4 - 2.0 (conc. et utiliser la dilution) | |
| Point de fusion / point de congélation | Non déterminé | |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | 100 °C / 212 °F | |
| Point d'éclair | Aucun | Méthode Tag en vase fermé |
| Taux d'évaporation | 1.0 | (Eau = 1) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Liquide - Ne s'applique pas | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité | N'est pas applicable | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | N'est pas applicable | |
| Pression de vapeur | Non déterminé | |
| Densité de vapeur | Non déterminé | |
| Densité relative | 1.25 | |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble dans l'eau | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Non déterminé | |
| Coefficient de répartition | Non déterminé | |
| Température d'auto-inflammation | Non déterminé | |
| Température de décomposition | Non déterminé | |
| Viscosité cinématique | Non déterminé | |
| Viscosité dynamique | Non déterminé | |
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible. | |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible. | |

Autres informations

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Point de ramollissement | Aucun renseignement disponible |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Teneur en COV (%) | Aucun renseignement disponible |
| Densité | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Pas réactif dans des conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Conditions à éviter | Conserver séparé des substances incompatibles. Tenir hors de portée des enfants. |
| Matières incompatibles | L'eau de Javel. |
| Produits de décomposition dangereux | La décomposition thermique peut produire des vapeurs ou des gaz toxiques. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Inhalation | Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Mesures numériques de la toxicité

Non déterminé

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|--|-----------------------------|---------------------|
| Dodecyl benzene sulfonic acid 27176-87-0 | = 1260 mg/kg (Rat) | 631 - 1000 mg/kg (Rabbit) | - |
| Alcohol Ethoxylate 68439-46-3 | = 1378 mg/kg (Rat) = 1400 mg/kg (Rat) | > 2 g/kg (Rabbit) | - |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité La silice cristalline est considéré comme cancérogène pour l'homme lorsqu'il est sous forme respirable (poussière / poudre).

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|------------------------------|-------|---------|-------|------|
| Silica, Quartz 14808-60-7 | A2 | Group 1 | Known | X |

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

STOT - exposition répétée

La silice cristalline alvéolaire cause des dommages aux organes (effets pulmonaires, effets sur le système immunitaire et effets sur les reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

| | |
|----------------------------------|---|
| Écotoxicité | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. |
| Persistance/Dégradabilité | Aucun renseignement disponible. |
| Bioaccumulation | Aucun renseignement disponible. |
| Autres effets nocifs | Aucun renseignement disponible. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale. |
| Emballage contaminé | Ne pas réutiliser les contenants vides. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--------------------|--|
| Remarque | S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales |
| <u>DOT</u> | Non réglementé |
| <u>TMD</u> | Non réglementé |
| <u>IATA</u> | Non réglementé |
| <u>IMDG</u> | Non réglementé |

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) Non applicable

Polluants organiques persistants Non applicable

Exigences en matière de notification d'exportation Non applicable

Inventaires internationaux

| Nom chimique | TSCA | LIS/LES | EINECS/ELI NCS | ENCS | IECSC | KECL | PICCS | AICS |
|-------------------------------|------|---------|-------------------|------|-------|------|-------|------|
| Silica, Quartz | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Dodecyl benzene sulfonic acid | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Alcohol Ethoxylate | X | X | | | X | X | X | X |

Légende :
TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

| | | | | |
|--------------------|---|-------------------------------------|---|---|
| <u>NFPA</u> | Risques pour la santé 2 | Inflammabilité 0 | Instabilité 0 | Dangers particuliers Non déterminé |
| <u>HMIS</u> | Risques pour la santé Non déterminé | Inflammabilité Non déterminé | Dangers physiques Non déterminé | Protection individuelle Non déterminé |

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|----------------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée dans le temps) |
| STEL | STEL (Limite d'exposition de courte durée) |
| Valeur plafond | Valeur limite maximale |
| * | Désignation de la peau |
| | Date d'émission : 13-déc.-2012 |

Date de révision : 06-juin-2018

Note de révision: Format canadien.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique